



PORT AUTONOME DE KRIBI

PORT AUTHORITY OF KRIBI

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 020/AONO/PAK/CIPM/2024 DU 30 AVR 2024 POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL DE SONORISATION DES SALLES DE REUNION AU PORT AUTONOME DE KRIBI.

Financement : Budget du Port Autonome de Kribi. Exercice 2024

1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Directeur Général du Port Autonome de Kribi, Maître d'Ouvrage, lance un appel d'offres pour l'acquisition du matériel de sonorisation des salles de réunion au Port Autonome de Kribi.

2. CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations comprennent notamment la fourniture des équipements du système sonorisation, l'installation, la mise en service sur l'ensemble des sites du Port Autonome de Kribi et le transfert de compétence.

Le détail des fournitures est précisé dans les spécifications techniques.

3. DÉLAI PRÉVISIONNEL DE LIVRAISON

Le délai prévisionnel prévu par le Maître d'Ouvrage pour la livraison des fournitures et la mise en service objet du présent appel d'offres est de six (06) mois.

4. ALLOTISSEMENT OU TRANCHES

Le présent Appel d'Offres n'est pas alloti.

5. COUT PREVISIONNEL

Le coût prévisionnel des prestations est de quarante-cinq millions (45 000 000) de Francs CFA Toutes Taxes Comprises.

6. PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux sociétés de droit camerounais spécialisées dans ce type fourniture.

7. FINANCEMENT

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le Budget du Port Autonome de Kribi, exercice 2024. sur l'imputation :

ACTIVITE 5112 : Déploiement, Administration Et Maintenance Des Systèmes Informatiques
Tache 5112001 : Acquisition des matériels et consommables informatiques
Ligne Budgétaire 248000-Autres matériels



8. VISITE DE SITE ET RÉUNION PRÉPARATOIRE

La visite de site aura lieu le 16 MAI 2024 dès 09 heures. Le point de rencontre est fixé au bâtiment R+2 du Port Autonome, au rez de chaussée de l'immeuble R+2, sis à côté de la MEAO, siège du PAK à Kribi, dès 08 heures. Chaque soumissionnaire mettra à disposition de son équipe le matériel roulant pour le déplacement vers les différents sites. Chaque soumissionnaire se verra établir une attestation de visite du site par le représentant du Maître d'Ouvrage au terme de la visite sus indiquée.

La réunion préparatoire à l'établissement des offres quant à elle aura lieu le 16 MAI 2024 dès 13 heures à la salle de réunion du bâtiment R+2 du Port Autonome de Kribi, au rez de chaussée de l'immeuble R+2, sis à côté de la MEAO, siège du PAK à Kribi.

Seuls ceux des soumissionnaires ayant pris part à la visite de site seront autorisés à prendre part à la réunion préparatoire d'établissement des offres.

9. CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO, dont le montant est de **neuf cent mille (900 000) FCFA** et valable pendant trente (90) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

10. CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Division des Marchés du PAK, au rez de Chaussée de l'immeuble R+2, sis à côté de la MEAO, siège du Port Autonome de Kribi à Kribi, Tél. : (237) 222 46 21 00 Fax : (237) 222 46 21 04, BP : 203 Kribi, e-mail : contact@pak.cm ou cipm@pak.cm dès publication du présent avis.

11. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier peut être obtenu aux heures ouvrables à la Division des Marchés du PAK, au Rez De Chaussée de l'immeuble R+2, sis à côté de la MEAO, siège du Port Autonome de Kribi à Kribi, Tél. : (237) 222 46 21 00 Fax : (237) 222 46 21 04, BP : 203 Kribi, e-mail : contact@pak.cm ou cipm@pak.cm dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de cinquante mille (50 000) FCFA payable dans le compte spécial CAS-ARMP n°33598860001 94 ouvert à la BICEC.

La copie du reçu de versement sera déposée lors du dépôt des offres à la Division des marchés du Port Autonome de Kribi.



12. REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels doivent être déposée à la Division des Marchés, au plus tard le 27 MAI 2024 à 12 heures, heure locale, et revêtue de la mention suivante :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 020 AONO/PAK/CIPM/2024 DU 30 AVR 2024 POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL DE SONORISATION DES SALLES DE REUNION AU PORT AUTONOME DE KRIBI »

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

13. RECEVABILITÉ DES OFFRES

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'Autorité Administrative compétente conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète à l'issue du moratoire décidé par la Commission Interne de Passation des Marchés conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

14. OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 27 MAI 2024 à 13h heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés du Port Autonome de Kribi dans la salle de conférence sise au 2ème étage de l'immeuble R+2 à Kribi.

Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée

15. CRITÈRES D'ÉVALUATION

1.1. CRITERES ELIMINATOIRES

1. Nombre d'exemplaires des offres insuffisant (moins 07 offres) ;
2. Offre administrative
 - Absence d'une pièce administrative ;



- Non-conformité d'une pièce administrative après le délai de 48 heures accordé par la CIPM ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée

3. Dossier technique

- Non-respect de 4 critères essentiels sur 5 ;
- Non-acceptation des conditions du marché (Spécifications Techniques (ST), Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), déclaration d'engagement au respect des clauses sociales environnementales ou Charte d'Intégrité non-paraphés à chaque page, non- signés, non-cachetés et non-datés du soumissionnaire à la dernière page) ;
- Absence de prospectus accompagné des fiches techniques des fournitures ;
- Absence de l'agrément ou de l'autorisation du fabricant ou d'un contrat liant le fournisseur au Fabricant ou à un de ses distributeurs agréés ;
- Non-conformité à 90% des spécifications techniques des fournitures
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée.

1) Dossier financier

- Absence d'un prix unitaire quantifié ;
- Absence d'un sous-détail d'un prix unitaire quantifié.

1.2. CRITERES ESSENTIELS

Les critères essentiels relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

N°	CRITERE	RESULTAT
1.	Expérience du soumissionnaire	Oui/Non
2.	Capacité financière du soumissionnaire	Oui/Non
3.	Références du soumissionnaire	Oui/Non
4.	Service après-vente	Oui/Non
5.	Expérience du personnel	Oui/Non

Toute offre n'ayant pas respecté tous les critères éliminatoires et obtenu au moins quatre (04) sur les cinq (05) critères d'évaluation sera éliminée.

16. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le Maitre d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requis et dont l'offre aura été évaluée la **moins disante**.

17. DURÉE DE VALIDITÉ DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

18. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à l'adresse suivante



Siège du Port Autonome de Kribi à Kribi, Direction Générale, Division des Marchés, située au rez de chaussée de l'immeuble R+2 à côté de la MEAO Tél. : (237) 222 46 21 00 Fax : (237) 222 46 21 04, BP : 203 Kribi, e-mail : contact@pak.cm. site web : www.pak.cm.

Kribi, le 30 AVR 2024

Le Directeur Général du Port Autonome de Kribi,
Maitre d'Ouvrage

Ampliations :

- PCA/PAK
- ARMP
- President/CIPM
- CHRONO
- ARCHIVES
- AFFICHAGE.



[Handwritten signature in blue ink]
Patrice Melom